

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil Municipal

du 5 octobre 2011

Etaient présents : MM. Louvet, Lecarpentier, Le Buan, Bertheaume, Lepetit, Simon, Stora, Girault, Mmes Accadebled, Fouquerel, Pasqué.

Secrétaire de Séance : Monsieur Bertheaume

En début de séance, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'inscription d'une délibération relative à la maîtrise d'oeuvre pour la restauration du clocher de l'église. Monsieur Girault refuse. Monsieur le Maire annonce au conseil qu'une nouvelle convocation sera adressée pour l'examen de ce point le mercredi 12 octobre 2011 à 20 heures.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 AOUT 2011

Par rapport à la rédaction du dernier paragraphe, Monsieur Girault s'insurge en évoquant le fait que les travaux se sont déroulés en plusieurs étapes et n'ont pas été réceptionnés. Monsieur le Maire précise que les travaux ont été suspendus pendant la saison estivale afin de ne pas gêner la circulation et l'activité commerciale comme cela lui avait été annoncé en conseil ; par ailleurs les tracés des travaux ont été validés par l'agence routière.

Adopté à la majorité.

II - PLACEMENT FINANCIER

Consécutivement à la vente du presbytère, Monsieur le maire propose au conseil de placer la somme de 800 000,00 € sous forme de comptes à terme. En fonction des besoins en trésorerie générés par les différents programmes d'investissement, il indique que cette somme pourrait être placée respectivement sur des périodes de 3 mois, 6 mois, 9 mois et 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

III - CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

Après discussion, le conseil demande qu'avant de prendre une décision, un contact soit pris avec le propriétaire pour l'informer du projet d'acquisition. En conséquence, le conseil indique qu'il se prononcera dès réception de la réponse du propriétaire et demande l'inscription de cette délibération pour une prochaine séance.

Adopté à la majorité.

IV - OBTENTION DU LABEL VILLAGE DE CARACTÈRE

Monsieur le Maire propose au conseil de constituer un dossier auprès du Conseil Général pour l'obtention du label « Village de caractère ».

A cet effet, Monsieur Girault souhaite la formation d'une commission. Par ailleurs, il réitère sa demande de constituer une commission « tourisme ». Il lui est répondu que le tourisme est intégré dans ce label.

Le conseil charge le maire de contacter le Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

V – TARIF DE LOCATION DES SALLES D'EXPOSITION

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la tarification des salles d'exposition est différente selon les périodes de l'année. Il propose d'unifier cette tarification. Madame Accadebled indique que certains exposants rencontrent des difficultés avec l'utilisation des lecteurs de carte bancaire. L'étude de la fourniture d'une ligne téléphonique est à étudier avec notamment l'ouverture temporaire d'une ligne. Ce service serait à facturer en complément du coût de la location.

Le conseil décide de fixer :

- la location de la salle du syndicat à 50,00 € l'unité semaine ;
- la location du couloir à 30,00 € l'unité semaine.
- la mise à disposition d'un service téléphonique à 10,00 €.

Adopté à l'unanimité.

VI – CONDITIONS DE LOCATION DU SQUARE

Monsieur le Maire expose qu'il a déjà été sollicité par des particuliers pour l'occupation du square en vue d'organiser des fêtes privées (essentiellement vins d'honneur pour les mariages). Il rappelle que cet espace public est accessible à quiconque pendant la journée, hormis en période hivernale. Il informe le conseil avoir déjà refusé l'occupation de cet espace public, mais que les demandes se faisant plus nombreuses, il voulait avoir l'avis du conseil. Le conseil se range à l'avis du maire et décide qu'aucune utilisation du square ne pourra être accordée pour un usage privé.

Beaumont-en-Auge, le 6 octobre 2011
Le Maire,